

AF

OBJET : Nomination et reclassement.

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DU RENOUVEAU DU SERVICE PUBLIC,**

Vu la loi n° 61-33 du 15 juin 1961, relative au statut général des fonctionnaires, modifiée ;
Vu le décret n° 77-987 du 14 novembre 1977 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'enseignement, modifié ;
Vu les dossiers des intéressés ;

ARRETE :

Article premier.- Les instituteurs adjoints, hiérarchie C2, dont les noms suivent, titulaires du certificat d'aptitude pédagogique (CAP), sessions de 2011 et 2014 sont nommés et reclassés, ainsi qu'il suit dans le corps des instituteurs, hiérarchie B3:

Prénoms et nom Matricule de solde	Date de Nomination et titularisation	Ancienneté- Totale	Ancienneté- conservée à 40%	NOUVELLE - SITUATION		
				Grade-Echelon	Effet	Anc . Cons
Babacar NIANG 683.197/B IA.2°CL.4°ECH	01.10.2011	3a9j	1a2m16j	I.2°CL. 1°ECH	10.10.2014	1a2m16j Ac ép
				I.2°CL. 2°ECH	24.07.2015	
				I.2°CL. 3°ECH	24.07.2017	
				I.2°CL. 4°ECH	24.07.2019	
Ousmane SANDING 646.150/L IA.Ppl.1°ECH	01.10.2008	3a9j	1a2m16j	I.2°CL. 1°ECH	10.10.2011	1a2m16j Ac ép
				I.2°CL. 2°ECH	24.07.2012	
				I.2°CL. 3°ECH	24.07.2014	
				I.2°CL. 4°ECH	24.07.2016	

Article 2.- Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.



MARIAMA SARR

AMPLIATIONS.1SG/PR.1SGG.1CCEMS.1DB.1MEN.1DGFP/FC.1JO.1ANL INT